



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

Délégation de fonctions à Madame Maryline MIRAT, 1^{ère} adjointe, en charge des ressources humaines, de la commande publique et de l'enseignement supérieur.

2026-0412

Le Maire de la Ville de Dole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

VU la délibération n°DCM-2026-005 du 20 mars 2026 dans laquelle Madame Maryline MIRAT a été désignée en qualité de 1^{ère} adjointe au Maire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée à Madame Maryline MIRAT, 1^{ère} adjointe, en charge des ressources humaines, de la commande publique et de l'enseignement supérieur, pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux domaines suivants :

- Ressources humaines et dialogue social,
- Commande publique,
- Communication et vie de l'institution,
- Enseignement supérieur.

La présente délégation emporte l'engagement et l'exécution des dépenses attachées aux domaines spécifiques ci-dessus, dans la limite de 10 000 € HT.

Article 2 : Outre les domaines précités, une délégation générale de signature est accordée à Madame Maryline MIRAT, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés de la commune et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de Dole,
- * Service de Gestion Comptable de Dole,
- * Madame Maryline MIRAT,
- * Services concernés.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 31 mars 2026

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

